

L'Intervention précoce (IP) dans les écoles professionnelles

Définition de l'IP (GREA)



L'IP est une démarche qui va à la rencontre des personnes en situation de vulnérabilité afin de renforcer leur autonomie, de faciliter leur auto-détermination et de favoriser leur orientation vers les ressources appropriées, en cas de besoins.

Elle promeut le renforcement des ressources collectives, organisationnelles et individuelles et la réduction des facteurs de risques. Sa mise en œuvre s'articule autour d'institutions soutenant et préparées à la prise en compte de l'altérité.

La démarche d'IP comprend 4 phases, elle repose sur un environnement favorable et vise à développer une attention particulière aux signes de vulnérabilité (repérage), afin d'évaluer les besoins de soutiens spécifiques lorsque c'est nécessaire.

Pourquoi l'IP dans les écoles professionnelles ?

Les formations post-obligatoires riment avec un moment charnière où les jeunes sont confrontés à d'importants défis notamment liés à l'éclatement de leurs lieux de vie (lieux d'apprentissage, lieux de formation) et au passage à l'âge adulte avec tous les enjeux que cela comporte (pressions liées au projet de vie, stress des examens, etc.). Les consommations de substances constituent parfois une stratégie d'adaptation provisoire, elles peuvent toutefois déboucher sur des difficultés que l'école professionnelle doit se préparer à gérer au mieux.

Buts de la démarche

Les institutions qui se donnent les moyens de mettre en place des projets d'IP agissent notamment sur les aspects suivants :

- Amélioration du climat scolaire
- Renforcement du pouvoir d'agir des professionnels
- Renforcement du pouvoir d'agir des jeunes
- Réduction des problèmes liés aux consommations dans l'établissement
- Réduction des risques (d'absentéisme, de décrochages scolaires, d'exclusion, etc.)

L'implication des pairs

Impliquer les jeunes permet de construire des projets qui traduisent leurs préoccupations. Les jeunes ont besoin de se sentir engagés dans des projets qui tiennent compte de leur voix. Ce sont les premiers expert.e.s de leur situation. L'entourage premier des jeunes, c'est d'abord leurs ami.e.s., les parents et les professionnels ensuite. Les jeunes sont donc en première ligne et peuvent développer, en tant que pairs, une attention particulière et un esprit solidaire en cas d'inquiétudes face à un.e. de leur proche. Leur rôle doit cependant être bien défini.

RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE

1. Le rôle des pairs

La définition du rôle des pairs est centrale et doit être réfléchi en amont, mais également tout au long du projet. Les pairs n'apportent pas seulement leur propre expertise. Ils apportent aussi leur sensibilité et doivent être accompagnés dans la démarche.

Questions à se poser :

- Comment former les pairs et jusqu'où ? Sont-ils encore des pairs s'ils deviennent experts ?
- Comment les pairs vont-ils gérer ou se positionner face à des situations délicates ?
- Quelles limites et responsabilités des uns et des autres ? (Entre professionnels et pairs)
- Quels supports adaptés pour la communication envers les pairs ?

Limites et risques à prendre en compte :

- La définition du rôle des pairs doit être comprise comme l'identification de ce qu'ils font en tant que pairs, mais également de ce qu'ils ne vont pas faire.
- Les limites de leur rôle doivent être pensées, notamment pour éviter le risque d'une instrumentalisation (participation alibi)
- Encadrement des pairs : les personnes ressources doivent être clairement identifiées en cas de besoin, notamment si les pairs font face à des situations délicates
- Rappeler aux jeunes de rester à l'écoute de leurs propres besoins et priorités
- Un risque de stigmatisation des pairs existe et doit être mesuré

2. L'IP doit être portée par les autorités et par les institutions

Le domaine de la formation post-obligatoire doit être soutenu par les autorités compétentes et bénéficier des ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets IP.

En intégrant l'IP dans la mission institutionnelle, le lieu de formation se donne les moyens de mieux repérer et accompagner les jeunes qui se trouvent en difficulté. Le climat et l'image de l'institution en sont améliorés. L'engagement institutionnel est indispensable pour garantir la réussite de l'IP. La direction doit en effet soutenir le projet pour garantir un ancrage sur le long terme en veillant aux aspects suivants :

- Inscrire l'IP comme une norme institutionnelle
- Assurer la pérennité des projets via un soutien et une implication de la direction
- Proposer des formations aux acteurs scolaires (enseignants, infirmières, médiateurs, etc...), créer des espaces dédiés à l'intervision, accorder des décharges aux professionnels impliqués
- S'associer avec les autorités compétentes au niveau cantonal (département de la jeunesse par exemple) pour que les projets soient soutenus
- Inscrire l'IP dans la formation, faire des liens avec les objectifs d'apprentissage selon les filières professionnelles
- Veiller à ce que le climat scolaire soit non-jugeant et à une mise en œuvre de l'IP non-stigmatisante.

3. L'IP repose sur la promotion d'un environnement favorable

La promotion d'un environnement favorable est déterminant en matière d'IP, cela implique notamment les points suivants :

- Impliquer les jeunes pour renforcer leur capacité d'agir pour eux-mêmes mais aussi d'un point de vue collectif en développant un esprit solidaire.
- Renforcer les ressources et les compétences psycho-sociales des jeunes par des démarches d'intervention précoce qui reposent en premier lieu sur un socle de promotion de la santé.

4. L'IP est mise en œuvre grâce à un travail en réseau

Dans le cadre d'un projet IP, la collaboration interdisciplinaire est primordiale, elle permet en effet aux actrices et acteurs concernés de :

- Créer des partenariats avec le domaine addictions et/ou le domaine de la santé
- Élaborer ensemble un concept de projet. Travailler sur les représentations et dresser un état des lieux de la situation.
- Développer une attention particulière aux signes de vulnérabilité et obtenir des pistes pour ouvrir le dialogue entre eux et avec les jeunes qui suscitent une inquiétude.
- Établir des protocoles permettant de bénéficier du relais adéquat.
- Bénéficier de nombreuses ressources et se sentir plus outillés.
- Travailler sur les fonctions de chacun.e. et veiller à garder les « bonnes » distances entre les uns et les autres grâce à l'accompagnement d'un service externe à l'école.

L'accompagnement d'un service externe est un élément essentiel pour développer une démarche d'intervention précoce, cela permet de repérer les questions, les facteurs favorables et les freins et accompagner les professionnels de terrain et les pairs dans la démarche.

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

- **L'intervention précoce (IP)** <https://www.grea.ch/dossiers/intervention-precoce-ip>
[Charte d'Olten](#), fondements et éthique de l'Intervention précoce
GREA (2009), *Accompagner les jeunes en situation de vulnérabilité*, Brochure et concept national de base : www.interventionprecoce.ch
- **Les formes d'implantation dans les écoles et les communes**
RADIX (2015), *Intervention précoce dans les écoles et les communes : l'essentiel*, brochure 8 pages : www.radix.ch/ip-ecoles et www.radix.ch/ip-communes
- **L'intervention précoce dans les écoles professionnelles**
GREA & RADIX (2017) *Synthèse des travaux du groupe de travail romand : intervention précoce (IP) et formation/insertion professionnelle* :
https://www.radix.ch/files/2GP8TNA/resume_synthese_gt_ip_form_ins_prof_radix_grea.PDF
- **Travail par les pairs : notamment**
PeerWork Suisse (2017) *Document de base pour une compréhension commune*, www.peerwork.ch
Addiction Suisse (2013) *Prévention des dépendances centrées sur la personne*, www.addictionsuisse.ch
InfoDrog (2014) *Travail avec les pairs dans le domaine des addictions en Suisse*, www.infodrog.ch